



Baisse du loyer pour le nouveau locataire...

Par **Ama45**, le **28/06/2012 à 18:21**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 4ans et demi d'une maison pour un montant de loyer de 863 euros.

Je quitte cette maison le 7 juillet, je viens de voir sur le site de l'agence de location que la maison était à relouer pour la somme de 830 euros...

Je ne trouve pas cela normal, d'autant que l'on me réclame 194,87 euros pour le mois de juillet(du 1 au 7 juillet).

Pouvez vous me dire si je dois faire une réclamation.

Merci à vous

Par **janus2fr**, le **28/06/2012 à 18:38**

Bonjour,

Le bailleur est libre (peut-être plus pour longtemps) d'augmenter ou de diminuer le loyer entre 2 locataires.

Cela ne vous donne aucun droit particulier (s'il avait décidé d'augmenter, vous réclameriez de payer plus ???).

Probablement qu'il a jugé qu'au loyer actuel il ne vous trouverait pas de remplaçant...